



Communiqué Presse – Lundi 17 mars 2025
Joël BRUNEAU – Député de la 1^{ère} circonscription du Calvados

Objet : Loi narcotrafic – amendement pour limiter les déplacements de détenus

Le 14 mai 2024, après avoir été entendu par un juge d’instruction au tribunal judiciaire de Rouen, Mohamed Amra, alors transféré par les agents du Pôle de rattachement des extractions judiciaires (PREJ) de Caen, parvenait à s’évader suite à **l’attaque du convoi au péage d’Incarville**.

Cette audition de Mohamed Amra, qui n’a duré que quelques minutes, a **coûté la vie aux agents pénitentiaires, Fabrice Moello et Arnaud Garcia**.

Cette semaine, à l’Assemblée nationale, nous allons examiner la **proposition de loi visant à sortir du piège du narcotrafic**. Celle-ci prévoit d’élargir le cadre d’usage de la **visioconférence** afin de limiter les déplacements de détenus.

Souhaitant que le drame d’Incarville ne se reproduise pas, **j’ai déposé un amendement qui vise à empêcher les détenus de refuser la visioconférence, afin que l’usage de celle-ci soit systématisé**.

Le transport de détenus doit être limité au maximum. Il en va de la sécurité de nos forces de l’ordre et de l’efficacité de notre système judiciaire.

Joël Bruneau
Député du Calvados